

DOSSIER VAL-D'OR SUIVI

POURSUITE CONTRE RADIO-CANADA ET SA JOURNALISTE JOSÉE DUPUIS

Soulignons d'emblée que lors du dernier jour du Congrès des délégués le 4 juin 2016, une proposition présentée par M. Pierre Veilleux, président, a été adoptée à l'unanimité relativement au dossier communément appelé « Val-d'Or ».

Nous croyons opportun, compte tenu des circonstances, de rapporter ici quelques extraits :

« **CONSIDÉRANT** que l'ensemble des délégués et le Conseil de direction de l'APPQ sont tout à fait conscients que, dans plusieurs cas, l'ensemble des circonstances du dossier Val-d'Or a eu et continue d'avoir un impact négatif très important sur la vie professionnelle, personnelle et familiale des membres concernés, occasionnant ainsi des dommages de toute nature;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des délégués et le Conseil de direction de l'APPQ, réunis en Congrès à Saint-Sauveur le 4 juin 2016, désirent exprimer très clairement leur appui à tous les membres qui peuvent être affectés directement ou indirectement par les conséquences du dossier Val-d'Or en démontrant leur pleine solidarité à leur égard.

IL EST PROPOSÉ :

Que l'APPQ prenne toutes les mesures, démarches et moyens à sa disposition afin d'appuyer les membres affectés par le dossier Val-d'Or, et ce, afin que, notamment, leurs droits fondamentaux soient enfin respectés ».

Ainsi, l'APPQ désire informer ses membres qu'elle a mandaté, au cours de l'été, une firme d'enquêtes privée afin de vérifier le travail journalistique de M^{me} Josée Dupuis, de Radio-Canada, dans le cadre de l'émission *Enquête* diffusée le 22 octobre 2015 relativement aux supposés abus des policiers de Val-d'Or à l'égard des autochtones.

Parallèlement à ces travaux, nous avons également mandaté la firme Gaggino Avocats afin d'étudier la possibilité d'une poursuite à l'encontre de Radio-Canada et de sa journaliste, Dupuis.

Soyez informés qu'à l'instigation de l'APPQ, en fin de journée hier, une demande introductive d'instance a été déposée à la Cour supérieure, district de Montréal, à l'encontre de Radio-Canada et de sa journaliste M^{me} Josée Dupuis par 41 membres affectés au poste principal de la MRC de La Vallée-de-l'Or au moment de la diffusion de ce reportage.

Il est allégué dans cette poursuite que dans le cadre du reportage, Radio-Canada et sa journaliste ont violé les normes de conduite du journalisme raisonnable applicables selon les dispositions du Code civil du Québec.

Il est allégué également que dans son essence, l'information véhiculée par le reportage ne respecte aucunement les attributs d'une information de qualité soit : la rigueur de raisonnement, l'exactitude, l'impartialité, l'équilibre et la complétude.

À ce titre, ils ont manqué aux règles de l'art qui encadrent la profession de journaliste au Québec en produisant un reportage biaisé, trompeur et dont le contenu est inexact, incomplet et mensonger.

En conclusion, cette demande introductive d'instance réclame, pour les policiers de Val-d'Or, des dommages moraux, pour atteintes à la réputation et punitifs pour un montant global de 2,3 millions de dollars.

Il est à noter que pour des questions d'ordre juridique, ce sont les 41 membres du poste de Val-d'Or qui se sont portés demandeurs dans le cadre de cette demande introductive d'instance et non l'APPQ directement.

Cependant, votre Association continuera, comme elle l'a fait depuis le début, d'être le chef d'orchestre de ce recours en prenant faits et causes pour les policiers de Val-d'Or et en soutenant financièrement cette demande introductive d'instance. Tout cela par solidarité à l'égard de ses membres et en application directe de la proposition adoptée au Congrès des délégués en juin dernier.

D'ailleurs, en préparation de cette poursuite, tous les membres de Val-d'Or ont été rencontrés dans le courant du mois de septembre par la firme d'avocats Gaggino et seront rencontrés à nouveau la semaine prochaine par le président et une avocate de la firme Gaggino afin de les informer des différentes étapes à venir dans ce dossier.

Pour de plus amples informations quant au contenu de cette demande introductive d'instance, vous pouvez consulter ce document sur le site Web de l'APPQ.

Nous vous tiendrons informés de tout développement de cet important dossier.

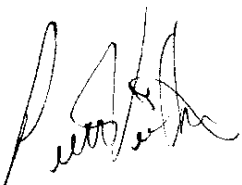
BRACELET ROUGE 144

Dans un autre ordre d'idée, nous avons été informés d'une initiative locale provenant de nos membres de Val d'Or, à l'effet de porter un bracelet rouge avec l'inscription 144 et 8 étoiles en référence aux membres en relevé administratif depuis la diffusion de ce reportage le 22 octobre 2015. Il est à noter qu'hier les médias ont largement rapporté la nouvelle.

Nous désirons vous informer que l'employeur exprimant un malaise face à cette initiative a demandé à l'Association quelle était sa position à ce sujet.

Votre Association a répondu à la Sûreté du Québec qu'elle appuyait sans réserve cette initiative locale, somme toute posée compte tenu de la rage au cœur ressentie par les membres de Val-d'Or à la suite des relevés administratifs qui perdurent et au climat de travail très difficile qu'ils doivent supporter depuis la diffusion du reportage. D'ailleurs, les membres de votre Conseil de direction ne se gêneront pas pour porter fièrement ce bracelet d'ici les prochains jours.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président

PV/sb